

COMMUNE DE YAINVILLE

BUDGET COMMUNAL – NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.mairie-yainville.fr.

Au cours de l'année, la commune adopte un budget prévisionnel et des décisions modificatives. Au terme de l'exercice, l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans deux documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. Cela s'applique indifféremment au budget principal et aux budgets annexes.

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur (le maire), tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité (pour Yainville : trésorier de Duclair).

Les informations contenues dans ces deux documents doivent être concordantes, le compte de gestion venant donner une vision patrimoniale précise de la collectivité.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, et doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

La commune de Yainville dispose :

- **d'un budget principal**
- **d'un budget annexe LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL ((supérette)**
- **d'un budget annexe LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT (lotissement communal de 10 parcelles situé rue Sainte-Madeleine).**

Les comptes administratifs 2019 de la Commune et des budgets annexes ont été approuvés le 4 mars 2020 par le Conseil Municipal.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

BUDGET PRINCIPAL Réalisations 2019

I. Section de fonctionnement

Dépenses : 1 570 949,75 €

Recettes : 1 856 309,22 €

Soit un solde d'exécution de l'exercice égal à 285 359,47 €, auquel s'ajoute l'excédent reporté de l'exercice 2018 égal à 658 351,52 €, ce qui donne un **excédent de fonctionnement de cumulé de 943 710,99 €**.

a) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2019 perçues sont de **1 856 309,22 euros**.

Il s'agit principalement de :

- Les impôts locaux : 420 203 €

Depuis 2011, le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux des 3

taxes, afin de ne pas grever davantage le budget des ménages

- L'attribution de compensation versée par la Métropole : 1 186 354 €
Il s'agit du reversement de fiscalité professionnelle avec prise en compte de charges liés aux transferts de compétences
- La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole : 90 323 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 64 740,44 €

b) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 réalisées sont de **1 570 949,75 euros**.

Il est à noter que ces charges ont augmenté de 2,5 % par rapport à 2018. Ceci s'explique en grande partie par les dépenses supplémentaires occasionnées à l'occasion de l'ARMADA.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 575 508,73 € soit 36,80 % des dépenses réelles de fonctionnement.

c) Tableau récapitulatif des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	568 049,37	Recettes des services	27 378,20
Dépenses du personnel	575 508,73	Impôts et taxes	1 754 886,00
Autres dépenses de gestion courante	325 836,81	Dotations et participations	13 872,83
Dépenses financières	65 796,10	Recettes financières	8 484,00
Dépenses exceptionnelles	8 040,00	Autres recettes de gestion courante	42 312,67
Atténuations de produits	20 396,00	Atténuations de charges	3 549,42
Dépenses imprévues		Produits exceptionnels	5 826,10
Total dépenses réelles	1 563 627,01	Total recettes réelles	1 856 309,22
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 322,74	Poduits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 570 949,75	Total général	1 856 309,22

d) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) brute 2019 égale à 292 682 €, calculée par différence entre les produits de fonctionnement réels et les charges de fonctionnement réelles, est suffisante pour rembourser le montant en capital de la dette.

II. Section d'investissement

Dépenses : 560 704,87 €

Recettes : 251 841,92 €

soit un déficit d'exécution de l'exercice 2019 égal à : **308 862,95 €**
auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2018 égal à : 126 844,69 €
ainsi qu'un solde positif de restes à réaliser s'élevant à : 40 518,00 €.

Pour 2019, le résultat cumulé de la section d'investissement affiche donc un **déficit de 395 190,00 €**.

a) Les recettes

Les recettes réelles d'investissement 2019 correspondent principalement à :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 196 433,62 €
- Reversements d'autres collectivités liées à la dissolution du syndicat de collège de Duclair : 24 313,56 €

b) Les dépenses

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Principaux travaux réalisés en 2019 :

- Remplacement d'une chaudière à l'école élémentaire (partie haute de l'école) : 55 371,12 €
- Aménagement espace columbarium au cimetière : 79 345,31 €
- Passage en éclairage led pour certains bâtiments : 26 643,84 €
- Création 2 toilettes supplém. Foyer Municipal : 16 779,10 €
- Peinture ext. et int. Foyer Municipal : 22 514,76 €
- Couverture, bardage, isolation arrière rest. scolaire : 29 910,00 €
- Améngt. accès et parking bibliothèque : 23 504,40 €
- Isolation toit-terrasse 2 logements rue du Bac : 14 248,53 €
- Réalisation rambarde escalier cheminement piétons entre mairie et cimetière : 8 383,20 €
- Honoraires archi. et diag. opération restauration générale église : 18 256,00 €

c) **Tableau récapitulatif des dépenses et recettes de la section d'investissement (sans les restes à réaliser) :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux bâtiments - voirie et frais études	377 775,90	Exct. Fonctionnement capit.	220 747,18
Acquisitions matériel	15 612,56	Rembst. Métropole (voirie)	23 772,00
Remboursement emprunts	167 316,41		
Total dépenses réelles	560 704,87	Total recettes réelles	244 519,18
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	7 322,74
Solde d'investissement reporté	126 844,69		
Total général	687 549,56	Total général	251 841,92

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Yainville, le 4 mars 2020
 Anne-Marie DEL SOLE,
 Maire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217607506-20200304-2-15-2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2020

Affichage : 02/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

